



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier du mois de février, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-six janvier deux mil vingt-deux.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 janvier 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

Absents excusés : Messieurs Guy REGNIER et Renaud VAHE.

Procurations : M. Guy REGNIER à M. Marco PUAUX,
M. Renaud VAHE à Mme Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé : Néant

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 19 (17 présents et 2 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 19h27

Objet : Autorisation de signature d'un compromis de vente, pour l'immeuble à usage d'habitation sis, 11 rue Henri Catteau à Hesdin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20210608-15 du 8 juin 2021, relative à la mise en vente d'un immeuble à usage d'habitation sis 11 rue Henri Catteau à Hesdin.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que M. Sébastien GAMBIER et Mme Virginie COQUIDE demeurant 94 rue des Poissonniers à MARCONNELLE (62140), souhaitent acquérir le bien au prix de 75 000 € net vendeur.

Un projet de compromis de vente établi par l'étude de Mes DEHEUL et MILOT reprend ces éléments. Ce projet sera joint en annexe.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien situé au 11 rue Henri Catteau à Hesdin à hauteur de 73 500 € HT (soixante-treize mille cinq cents euros hors taxes) établie par le service des Domaines par courrier en date du 19 mars 2021,

Considérant la décision du Conseil municipal en date du 8 juin 2021 qui accorde une marge d'appréciation du 15%,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER le projet de compromis de vente tel que présenté en annexe concernant la vente de l'immeuble d'habitation cadastré section AE n°148 d'une superficie de 186 m² au prix de 75 000 € (hors frais de notaire)**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet de promesse de vente ci-annexé,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente conformément au compromis,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le premier février deux mil vingt deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

